

Bureau du 15 octobre 2001

Décision n° 2001-0251

commune (s) : Vénissieux

objet : **Cession, aux consorts Poblète, d'une parcelle située 16, chemin des Balmes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par acte en date du 13 janvier 1972, la Communauté urbaine est devenue propriétaire d'une parcelle de 191 mètres carrés nécessaire à l'élargissement du chemin des Balmes à Vénissieux.

Une fois l'élargissement réalisé, la Communauté urbaine est restée propriétaire d'une parcelle de 133 mètres carrés qui est un simple délaissé de terrain. Les consorts Poblète, qui ont acheté la maison riveraine, désirent acquérir ce terrain nu qui ne présente aucun intérêt pour la Communauté urbaine.

Il est donc proposé la cession de 133 mètres carrés au prix de 5 068,93 € (33 250 F) admis par les domaines ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'acte en date du 13 janvier 1972 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais en résultant sont exclusivement à la charge des consorts Poblète.

4° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 5 068,93 € (33 250 F) en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 5 068,93 € (33 250 F) en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,